

2. CYCLE INITIAL DE FORMATION

2.1 ADMISSION

CYCLE 1 : à partir de 17 ans et jusqu'à 22 ans
Audition d'entrée après un stage de 15 jours

CYCLE 2 : à partir de 17 ans et jusqu'à 24 ans
Admission sur Contrôle continu de Cycle 1, sur audition pour les autres candidats, après un stage de 15 jours

CYCLE 3 : à partir de 18 ans et jusqu'à 26 ans
Admission sur examen de fin de Cycle 2, sur audition pour les autres candidats, après un stage de 15 jours

LA PREMIÈRE ANNÉE EST PROBATOIRE QUEL QUE SOIT LE NIVEAU D'ENTRÉE.

2.2 CYCLE 1 - 1C

Durée du cycle : un à deux ans

Temps de cours hebdomadaire : 3 heures

Lieu : le Scènacle

Âge d'entrée : 17 à 22 ans

Ce Cycle est pris en charge par la Compagnie de Théâtre Keichad, en accord avec les modalités déterminées et validées par le CRR et la DRAC. Le stage d'entrée et la formation se déroulent dans les locaux de la Compagnie, au Scènacle. L'audition d'entrée se déroule au Conservatoire.

Ce cycle permet une première découverte de l'Art théâtral à travers une confrontation aux enjeux fondateurs d'un apprentissage.

Conditions d'accès :

Un stage de préparation à l'audition d'entrée de 15 jours est donné par l'équipe pédagogique du Département Théâtre. L'audition d'entrée en Cycle 1 a lieu courant septembre, à l'issue du stage. Les candidats présentent un texte dramatique (monologue) ou non dramatique entièrement mémorisé d'une durée de trois minutes (poème, fable, extrait de roman...). Les résultats sont annoncés à la fin de l'épreuve après délibération du jury, constitué par l'équipe pédagogique et présidé par un membre de la Direction ou par le Responsable de Département.

Validation des études :

À la fin de la première année, l'équipe pédagogique décide du passage de l'élève en 2^{ème} cycle, ou exceptionnellement de son maintien ou pas dans le cycle pour une deuxième année, au vu du bilan de l'Évaluation continue, qui comprend l'assiduité, la ponctualité, le comportement et l'engagement de l'élève.

À l'issue du Cycle 1, l'élève participe à un travail collectif dirigé devant un jury extérieur, non pris en compte pour l'obtention du passage en cycle supérieur.

2.3 CYCLE 2 - 2C1 ET 2C2

Durée du cycle : deux à trois ans.

Temps de cours hebdomadaire : 2C1 : 4h / 2C2 : 7h + Stage

Âge d'entrée : 17 à 24 ans.

Ce cycle est celui de l'approfondissement des bases de l'art dramatique, fondé sur le jeu de l'acteur.

Conditions d'accès :

Pour les candidats à l'entrée en Cycle 2 non issus du Cycle 1, et pouvant attester d'une formation antérieure d'au moins un an en Conservatoire, dans des cours privés ou associatifs, ou à l'Université, un stage de préparation à l'audition d'entrée de 15 jours est donné par l'équipe pédagogique du Département Art dramatique. L'audition d'entrée en Cycle 2 a lieu courant septembre, à l'issue du stage. Les candidats présentent une scène dialoguée d'une durée de trois minutes, entièrement mémorisée par le candidat et par son partenaire, ainsi qu'un monologue de trois minutes issu d'un texte dramatique ou de tout autre écrit.

Le jury détermine lors de sa délibération l'affectation dans le cycle qui lui paraîtra le plus adapté au candidat admis à entrer au Conservatoire; il pourra ainsi proposer une entrée en Cycle 1 si le candidat ne lui paraît pas encore apte à entrer en Cycle 2.

Les résultats sont annoncés à la fin de l'épreuve après délibération du jury, constitué par l'équipe pédagogique et présidé par un membre de la Direction ou par le Responsable de Département.

Validation des études :

Sauf en cas de manque d'assiduité, de ponctualité, de comportement satisfaisant et d'engagement, le passage de la première à la deuxième année de Cycle 2 est automatique.

À la fin de la deuxième année de Cycle 2, le passage en Cycle 3 se fait sur la base de l'Évaluation continue (50%) et sur le passage devant un jury extérieur de deux scènes de 3 minutes, l'une classique, l'autre contemporaine, ainsi que sur un travail collectif dirigé (50%).

CHOIX DE L'ORIENTATION EN TROISIEME CYCLE

L'élève qui a validé le Brevet de fin de 2^{ème} cycle, formule son souhait quant à l'orientation envisagée :

- entrée en 3^e Cycle court conduisant au **Certificat d'Études Théâtrales**
- avec l'accord de l'équipe pédagogique, présentation de l'audition d'entrée en **Cycle à orientation professionnelle (COP)** conduisant au **Diplôme d'Études Théâtrales**.

2.4 Cycle 3 - 3C

Durée du cycle : un à deux ans.

Temps de cours hebdomadaire : 11h + 2 Stages

Âge d'entrée : 18 ans à 26 ans.

Ce cycle est celui de l'appropriation des acquis, destiné à ceux qui souhaitent accéder à une pratique théâtrale en amateur de haute qualité.

Conditions d'accès :

Pour les candidats à l'entrée en Cycle 3 non issus du Cycle 2, et pouvant attester d'une formation antérieure d'au moins un an en Conservatoire, dans des cours privés ou associatifs, ou à l'Université, un stage de préparation à l'audition d'entrée de 15 jours est donné par l'équipe pédagogique du Département Théâtre. L'audition d'entrée en Cycle 3 a lieu courant septembre, à l'issue du stage. Les candidats présentent deux scènes de trois minutes, l'une classique en vers, l'autre contemporaine, entièrement mémorisées par le candidat et par son partenaire, ainsi qu'un monologue de trois minutes issu d'un texte dramatique ou de tout autre écrit.

Le jury détermine lors de sa délibération l'affectation dans le Cycle qui lui paraîtra le plus adapté au candidat admis à entrer au Conservatoire ; il pourra ainsi proposer une entrée en Cycle 2 si le candidat ne lui paraît pas encore apte à entrer en Cycle 3.

Les résultats sont annoncés à la fin de l'épreuve après délibération du jury, constitué par l'équipe pédagogique, et présidé par un membre de la Direction.

Validation des études :

Au cours de cette année, l'équipe pédagogique détermine si l'élève est prêt à se présenter ou non devant un jury extérieur pour l'obtention du CET. Dans le cas contraire, l'élève bénéficiera d'une année supplémentaire dans le cycle, afin de pouvoir approfondir son travail et atteindre les objectifs définis pour ce niveau.

Il est stipulé dans le dossier et le PV d'examen de l'élève si celui-ci, en cas d'échec à l'examen, est autorisé ou non à se réinscrire au CRR.

Le jury extérieur est présidé par le Directeur ou par son représentant, et d'un artiste. Le jury est souverain quant à l'obtention du CET, l'Évaluation continue n'entre pas en ligne de compte.

L'équipe pédagogique est présente à titre consultatif.

2.5 CERTIFICAT D'ÉTUDES THÉÂTRALES – C.E.T.

Le Certificat est composé de trois unités de valeurs (U.V.), il sanctionne la fin des études théâtrales initiales. Il est le résultat d'un parcours réussi au sein de l'établissement et invite à la prolongation ou au départ d'une pratique en amateur éclairé, de qualité.

CONTENU DU DIPLOME

UV.1 : interprétation:

- d'une scène classique
- d'une scène contemporaine

UV.2 : Parcours libre de 10 minutes

Le CET est délivré par le Directeur de l'Établissement après l'obtention de toutes les unités de valeur.

//

3. CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

3.1 CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE – C.O.P.

Durée du cycle : de deux à trois ans.

Temps de cours hebdomadaire : 1254 heures (19h/semaine) sur les deux ans de la formation, dont 216 heures de stages avec artistes extérieurs

Âge d'entrée : 18 à 26 ans.

Ce Cycle est celui de la spécialisation et de la préparation aux concours des grandes écoles et mène au Diplôme d'études théâtrales (DET).

Partenaires : CDN Besançon Franche Comté, Scène Nationale Les 2 Scènes, Université de Franche Comté, UFR Arts du Spectacle avec la Licence commune Université/CRR Parcours 2 *Jeu de l'acteur, Arts frères et Mise en scène*, ISBA, FRAC Franche-Comté, Musée du Temps, Musée des Beaux Arts et de l'Archéologie (MBAA), Forges de Fraisans, Hôtel de Clévans, Maison Jacques Copeau.

Conditions d'accès :

Les candidats sont recrutés par voie d'examen, organisé fin septembre. Celui-ci est ouvert à toute personne âgée d'au moins 18 ans et ayant déjà entamé une formation théâtrale (Conservatoire, cours, atelier de compagnie, Université, minimum 3 heures de formation par semaine) d'au moins une année complète.

Lors de leur inscription, les candidats adressent au Conservatoire une lettre de motivation qui témoigne de leur parcours théâtral et de leur projet, ainsi qu'une attestation de formation théâtrale antérieure.

Un jury interne examine les dossiers de candidature et convoque les candidats retenus à l'examen sur épreuves.

Celles-ci se déroulent devant un jury composé du Directeur ou de son représentant, de deux membres de l'équipe pédagogique et d'une personnalité artistique externe partenaire du Conservatoire.

Épreuves d'admission :

- Lettre de motivation
- Participation à un stage de deux semaines courant septembre avec l'équipe pédagogique.
- Présentation de deux scènes dialoguées de trois minutes maximum, une classique en vers, l'autre contemporaine.
- Présentation d'un parcours libre de cinq minutes maximum, intégrant une discipline complémentaire : chant, danse, clown, masque, poésie, performance, cirque...
- Un entretien avec le jury.

Validation des études :

L'étudiant pourra valider son DET devant un jury extérieur sous condition d'avoir auparavant validé les 3 UV internes figurant sur le Contrat d'objectifs qu'il aura signé en début de formation.

3.2 **DIPLÔME D'ÉTUDES THÉÂTRALES – D.E.T.**

Le diplôme d'études théâtrales est composé de 6 unités de valeurs (UV). Il sanctionne la fin des études théâtrales en Cycle à Orientation Professionnelle et garantit un niveau de formation qui autorise son titulaire à s'orienter vers le concours d'entrée d'un établissement supérieur spécialisé ou à tenter directement l'aventure du métier de comédien.

CONTENU DU DIPLOME

Trois UV à valider en interne :

- Une UV Interprétation (UV 1)
- Une UV Complémentaire obligatoire (UV 2)
 - ✓ Conscience corporelle
 - ✓ Conscience vocale
 - ✓ Écriture dramatique
- Une UV complémentaire au choix (UV 3):
 - ✓ 1 Stage à valider par l'intervenant, assorti d'un dossier de l'étudiant
 - ✓ Théorie et pratique Lumières
 - ✓ Pratique instrumentale fin de Cycle 1
 - ✓ Danse fin de Cycle 1
 - ✓ Chant fin de Cycle 1
 - ✓ UE de Théorie (Histoire du Théâtre, Dramaturgie) délivrée par l'UFR Arts du Spectacle, Université de Franche Comté
 - ✓ Licence 3 en Arts du Spectacle (Parcours 1 ou 2)
 - ✓

Trois UV à valider devant le jury de fin d'Études :

- ✓ Interprétation : Une scène classique et une scène contemporaine. (UV 4)
- ✓ Réalisation d'un Projet Personnel d'une durée de 45 minutes. Cette prestation est suivie d'un entretien en tête à tête avec le jury. (UV 5)
- ✓ Rédaction d'un dossier de 20 pages minimum associé au Projet Personnel, dont la forme reste libre ; il donne une idée précise de l'orientation artistique et technique de l'étudiant. (UV 6)
- ✓

Composition du jury :

- Le Directeur de l'Établissement ; un représentant de l'État : Conseiller Drac, Inspecteur théâtre ; une personnalité artistique extérieure ; une personnalité partenaire du CRR. L'équipe pédagogique est présente à titre consultatif.
- Le DET est délivré par le Directeur de l'Établissement après l'obtention de toutes les unités de valeur.

////////////////////////////////////

4. POST-CURSUS

4 POST-CURSUS : PARCOURS CONTRAT

Durée du Cycle : 1 an

Ce Cycle est destiné aux élèves ayant obtenu leur CET ou leur DET (dans tout Conservatoire habilité) et désireux de perfectionner certains aspects de leur pratique.

Admission :

Le candidat soumet un dossier précisant les objectifs de sa demande, accompagné d'une lettre de motivation. Si le dossier est agréé par le CRR, le candidat est reçu à un entretien avec le Directeur ou son représentant.

Les horaires sont déterminés par la spécificité des objectifs du candidat.
